

(Traduit de l'anglais)

## **Communiqué des chefs d'État et de gouvernement du G20**

**Sommet d'Antalya, 15-16 novembre 2015**

### Introduction

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement du G20, nous sommes réunis à Antalya les 15 et 16 novembre 2015 pour définir de nouvelles actions collectives nous permettant de parvenir à une croissance forte, durable et équilibrée pour renforcer la prospérité de nos concitoyens. Nous sommes résolus dans notre volonté de garantir une croissance robuste et solidaire et de créer davantage d'emplois de meilleure qualité. Nous reconnaissons que, pour parvenir à une croissance solidaire et consolider la confiance, nous devons utiliser tous les outils disponibles et mener un dialogue renforcé avec tous les acteurs.

2. Pour atteindre nos objectifs, nous avons adopté cette année un programme global axé sur trois piliers : *mise en œuvre* avec détermination de nos engagements antérieurs pour tenir nos promesses, encouragement des *investissements* qui sont un puissant moteur de la croissance et promotion de la *participation du plus grand nombre* à nos actions pour que chacun profite des bénéfices de la croissance. Nous avons également intensifié notre dialogue avec les pays en développement à faible revenu dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme.

### Consolider la reprise et conforter le potentiel de croissance

3. La croissance économique mondiale est inégale et continue à rester inférieure à nos attentes en dépit de perspectives positives dans quelques grandes économies. Les risques et les incertitudes sur les marchés financiers demeurent et les enjeux géopolitiques prennent de plus en plus une ampleur mondiale. En outre, l'insuffisance de la demande mondiale et les problèmes structurels continuent de peser sur la croissance réelle et potentielle.

4. Nous continuerons de coopérer pour appliquer des politiques macro-économiques bien conçues afin d'atteindre une croissance forte, durable et équilibrée. Nos autorités monétaires continueront d'assurer la stabilité des prix et de soutenir l'activité économique, dans le respect de leurs mandats. Nous réaffirmons notre volonté de mettre en œuvre nos politiques budgétaires de façon flexible afin de tenir compte de la conjoncture économique à court terme, de manière à soutenir la croissance et la création d'emplois, tout en plaçant sur une trajectoire viable la part de la dette dans le PIB. Nous examinerons également la répartition de nos dépenses et de nos recettes budgétaires afin de renforcer la productivité, la solidarité et la croissance. Nous demeurons attachés à promouvoir un rééquilibrage mondial. Nous calibrerons soigneusement nos actions et nous communiquerons clairement à leur sujet, notamment en ce qui concerne les grandes décisions d'ordre monétaire ou autre, afin d'atténuer l'incertitude, de réduire au maximum les retombées négatives et de favoriser la transparence. Face aux risques découlant de flux de capitaux importants et volatiles, nous œuvrerons en faveur de la stabilité financière en promouvant des cadres appropriés, notamment en garantissant un filet de sécurité adéquat au niveau mondial tout en tirant parti des avantages de la mondialisation financière. Nous réaffirmons nos engagements antérieurs en matière de taux de change et nous résisterons à toutes les formes de protectionnisme.

5. Nous demeurons déterminés à réaliser notre ambition d'accroître le PIB global des pays du G20 de 2 % supplémentaires d'ici 2018 comme nous l'avons annoncé à Brisbane l'an dernier. Notre grande priorité est une mise en œuvre rapide et efficace de nos stratégies de croissance qui comprennent des mesures pour soutenir la demande et des réformes structurelles pour

augmenter la croissance réelle et potentielle, créer des emplois, promouvoir la participation de tous et réduire les inégalités. Depuis l'année dernière, nous avons accompli des progrès significatifs concernant la réalisation de nos engagements en mettant en œuvre la moitié de nos engagements pluriannuels. Les analyses fournies par le FMI, l'OCDE et le Groupe de la Banque mondiale indiquent que les mesures mises en œuvre jusqu'à présent nous ont permis de réaliser plus du tiers de notre objectif global de croissance. Cependant, nous reconnaissons qu'il est nécessaire de faire plus. Nous nous efforcerons de faire davantage et nous prendrons rapidement des mesures pour accélérer la mise en œuvre de nos autres engagements. À l'avenir, nous continuerons de suivre de près la mise en œuvre de nos engagements grâce au cadre solide que nous avons élaboré cette année. Nous continuerons également de revoir et d'adapter nos stratégies de croissance pour faire en sorte qu'elles demeurent pertinentes faces à l'évolution de la situation économique, à nos priorités stratégiques et à nos difficultés structurelles, notamment la faible hausse de la productivité, et qu'elles demeurent compatibles avec notre objectif global de croissance. Le Plan d'action d'Antalya, qui comprend nos stratégies de croissance adaptées et des calendriers de mise en œuvre de nos principaux engagements, reflète notre détermination à surmonter les difficultés économiques mondiales.

6. Nous avons pris l'engagement de veiller à ce que la croissance profite à tous, soit créatrice d'emplois et bénéficie à toutes les composantes de nos sociétés. L'accroissement des inégalités dans de nombreux pays pourrait faire peser des risques sur la cohésion sociale et le bien-être de nos concitoyens et peut avoir des effets négatifs importants sur nos économies et nous empêcher d'atteindre notre objectif de hausse de la croissance. Un ensemble général et équilibré de politiques économiques, financières, sociales, de l'emploi et de l'éducation contribuera à réduire les inégalités. Nous approuvons la Déclaration de nos ministres du Travail et de l'Emploi et nous nous engageons à en appliquer les priorités pour rendre les marchés du travail plus accessibles à tous, comme indiqué dans les Priorités du G20 en matière d'inégalités et de parts des revenus du travail. Nous demandons à nos ministres des Finances, du Travail et de l'Emploi de revoir nos stratégies de croissance et nos plans pour l'emploi afin de renforcer notre lutte contre les inégalités et de soutenir la croissance au bénéfice du plus grand nombre. Reconnaisant que le dialogue social est essentiel si nous voulons atteindre nos objectifs, nous nous félicitons de la déclaration commune du B20 et du L20 sur l'emploi, la croissance et le travail décent.

7. Le chômage, le sous-emploi et le travail informel sont d'importantes sources d'inégalités dans de nombreux pays et sont susceptibles de compromettre les perspectives de croissance future de nos économies. Nous restons concentrés sur la création de davantage d'emplois de meilleure qualité conformément au Cadre du G20 pour la création d'emplois de qualité, et sur l'amélioration des compétences et l'investissement dans ces compétences dans le cadre de notre Stratégie du G20 pour le développement des compétences. Nous sommes déterminés à mieux intégrer nos jeunes sur le marché du travail, notamment par la promotion de l'esprit d'entreprise. Dans le prolongement de nos engagements antérieurs et en fonction de nos situations nationales, nous convenons de chercher à réduire de 15 % d'ici 2025 le pourcentage des jeunes qui risquent le plus d'être tenus à l'écart du marché du travail de façon permanente dans les pays du G20. Nous demandons à l'OCDE et à l'OIT de nous aider à assurer le suivi des progrès pour atteindre cet objectif. Nous continuerons d'assurer le suivi de la mise en œuvre de nos plans pour l'emploi, ainsi que de nos objectifs de réduction de l'écart entre hommes et femmes dans la participation au marché du travail et d'amélioration de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail, y compris pour promouvoir des chaînes d'approvisionnement mondiales durables.

8. Nous saisissons les opportunités et nous relèverons les défis que représentent, pour les marchés du travail, des questions telles que la mobilité internationale de la main-d'œuvre et le

vieillesse de la population. La mobilité interne de la main-d'œuvre est un enjeu important pour le marché du travail dans certains pays du G20. Nous reconnaissons et nous continuerons d'étudier le potentiel d'une économie des seniors florissante. Par ailleurs, nous demandons à nos ministres du Travail et de l'Emploi de nous rendre compte en 2016 des progrès accomplis.

9. Pour donner une forte impulsion au renforcement de l'investissement, notamment grâce à la participation du secteur privé, nous avons élaboré au plan national des stratégies d'investissement ambitieuses regroupant des mesures et des actions concrètes qui améliorent l'écosystème de l'investissement, encouragent la mise en place d'infrastructures efficaces et de qualité, notamment par le secteur public, soutiennent les petites et moyennes entreprises (PME) et renforcent le partage des connaissances. Une analyse de l'OCDE indique que ces stratégies contribueraient à augmenter d'environ 1 point le ratio de l'investissement au PIB de l'ensemble du G20, d'ici 2018.

10. Pour améliorer nos processus de préparation, de hiérarchisation et d'exécution des investissements, nous avons élaboré des lignes directrices et des bonnes pratiques à l'intention des partenariats public-privé. Nous avons également envisagé des structures alternatives de financement, notamment des financements garantis par des actifs ainsi qu'une titrisation simple et transparente, afin d'améliorer l'intermédiation au profit des PME et l'investissement dans les infrastructures. Dans cette perspective, nous demandons à nos ministres de poursuivre leurs travaux visant à améliorer l'écosystème de l'investissement, à promouvoir les financements de long terme, à stimuler la participation des investisseurs institutionnels et à soutenir d'autres instruments de marchés de capitaux et des modèles de financements garantis par des actifs. Nous encourageons les banques multilatérales de développement (BMD) à mobiliser leurs ressources, à optimiser leurs bilans et à attirer les financements du secteur privé. Nous déployons des efforts et mettons au point des instruments pour débloquer la situation des pays et leur permettre de mieux préparer, hiérarchiser et financer des projets d'infrastructures. Nous espérons que le centre mondial pour les infrastructures apportera une contribution significative à cet effet. Pour contribuer à mettre en place un cadre solide pour le gouvernement d'entreprise qui permettra de soutenir l'investissement privé, nous approuvons les Principes de gouvernement d'entreprise du G20 et de l'OCDE. Nous avons accordé un intérêt particulier à la promotion du financement à long terme des PME et nous accueillons favorablement le Plan d'action conjoint et les Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des PME qui nous serviront d'orientation. Nous nous félicitons également de la mise en place du Forum mondial des PME sous l'égide du secteur privé. Il s'agit d'une initiative nouvelle qui permettra, au niveau international, de faciliter les contributions des PME en faveur de la croissance et de l'emploi.

11. Le commerce et l'investissement mondiaux demeurent des moteurs importants de la croissance économique et du développement : ils créent des emplois et contribuent au bien-être et à la croissance pour tous. Nous notons que la croissance des échanges mondiaux reste inférieure à son niveau d'avant la crise, en raison de facteurs tant cycliques que structurels. C'est pourquoi nous réaffirmons notre ferme volonté de mieux coordonner nos efforts en vue du renforcement du commerce et de l'investissement, notamment grâce à nos stratégies de croissance adaptées. Les chaînes de valeur mondiales bénéficiant au plus grand nombre sont des moteurs essentiels du commerce international. Nous soutenons les politiques qui permettent à des entreprises de toutes tailles, notamment des PME, dans des pays de tous niveaux de développement économique, de participer à ces chaînes de valeur et d'en tirer le maximum et nous encourageons une participation et une création de valeur ajoutée accrues de la part des pays en développement. Nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris de longue date de lutter contre le protectionnisme en nous abstenant de nouvelles mesures et en

retirant les mesures existantes, et nous demeurerons vigilants en assurant le suivi des progrès réalisés. C'est pourquoi nous demandons à l'OMC, à l'OCDE et à la CNUCED de continuer à rendre compte des mesures qui limitent le commerce et l'investissement. Nous demandons à nos ministres du Commerce de se réunir périodiquement et nous décidons de mettre en place un groupe de soutien.

12. L'OMC est la clé de voûte du système commercial multilatéral et doit continuer de jouer un rôle central pour promouvoir la croissance économique et le développement. Nous demeurons attachés à un système commercial multilatéral fort et efficace et nous réaffirmons notre détermination à travailler ensemble pour en améliorer le fonctionnement. Nous nous sommes engagés à œuvrer de concert pour que la réunion ministérielle de Nairobi soit couronnée de succès, débouche sur un ensemble équilibré de résultats, notamment en ce qui concerne le programme de Doha pour le développement, et fournisse des orientations claires sur les travaux de l'après Nairobi. Nous devons également intensifier nos efforts pour mettre en œuvre tous les éléments du paquet de Bali, notamment dans les domaines de l'agriculture, du développement, de la détention de stocks publics, ainsi que pour assurer la ratification et la mise en œuvre rapides de l'Accord sur la facilitation des échanges. Nous poursuivrons nos efforts pour que nos accords commerciaux bilatéraux, régionaux et plurilatéraux se complètent mutuellement, soient transparents et inclusifs, et compatibles avec un système commercial multilatéral plus fort auxquels ils contribuent dans le respect des règles de l'OMC. Nous soulignons le rôle important du commerce dans les efforts mondiaux déployés en faveur du développement et nous continuerons de soutenir des mécanismes tels que l'Aide pour le commerce dans les pays en développement qui ont besoin de soutien en matière de renforcement des capacités.

#### Renforcer la résilience

13. Le renforcement de la résilience des institutions financières et l'amélioration de la stabilité du système financier sont essentiels pour assurer une croissance et un développement durables. Pour améliorer la résilience du système financier international, nous avons mis au point de nouveaux aspects fondamentaux du programme de réforme financière. Nous avons en particulier finalisé la norme internationale commune sur la capacité totale d'absorption des pertes des banques d'importance systémique mondiale, ce qui constitue une étape clé pour mettre fin au risque associé aux établissements d'importance systémique. Nous avons également arrêté la première version des exigences accrues en matière de capacité d'absorption des pertes des assureurs d'importance systémique mondiale.

14. D'importants travaux restent à mener pour bâtir un système financier plus fort et plus résilient. En particulier, nous attendons avec intérêt la poursuite des travaux sur la résilience des contreparties centrales, la planification de la reprise économique et la résolvabilité et nous demandons au CSF de nous rendre compte lors de notre prochaine réunion. Nous continuerons de suivre et, si nécessaire, de traiter les risques et les vulnérabilités apparaissant dans le système financier, dont bon nombre peuvent apparaître en dehors du secteur bancaire. À cet égard, nous renforcerons encore la surveillance et la régulation du système bancaire parallèle afin d'assurer la résilience des financements de marché, en fonction des risques systémiques qui pourraient en découler. Nous espérons de nouveaux progrès dans l'évaluation et le traitement, en tant que de besoin, du déclin des services de correspondance bancaire. Nous accélérerons nos efforts pour progresser encore dans la mise en œuvre des réformes des opérations de gré à gré pour les produits dérivés, notamment en encourageant les juridictions à s'en remettre à leurs homologues lorsque cela est justifié, conformément à la Déclaration de Saint-Pétersbourg. Dans cette perspective, nous avons pris l'engagement de mettre en œuvre totalement et de manière cohérente le cadre réglementaire financier mondial selon le calendrier agréé et nous continuerons à surveiller les écarts de mise en œuvre entre les

juridictions en cherchant à y remédier. Nous accueillons avec satisfaction le premier rapport annuel du Conseil de stabilité financière (CSF) sur la mise en œuvre des réformes et leurs effets. Nous continuerons d'examiner la robustesse du cadre réglementaire mondial et d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre et des effets des réformes, ainsi que leur compatibilité avec nos objectifs généraux, notamment en traitant les éventuels effets matériels indésirables, en particulier pour les marchés émergents et les économies en développement.

15. Pour parvenir à un système fiscal international moderne et juste à l'échelle internationale, nous entérinons le paquet de mesures mis au point dans le cadre de l'ambitieux projet du G20 et de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS). Une mise en œuvre large et cohérente sera essentielle pour assurer l'efficacité de ce projet, notamment en ce qui concerne l'échange d'informations sur les rescrits fiscaux transfrontaliers. C'est pourquoi nous demandons instamment la mise en œuvre rapide de ce projet et nous encourageons tous les pays et juridictions, en particulier les pays et juridictions en développement, à y participer. Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du projet BEPS dans le monde, nous demandons à l'OCDE d'élaborer un cadre global d'ici début 2016 avec la participation de pays et juridictions intéressés non membres du G20 qui s'engagent dans le projet BEPS, et notamment des économies en développement, sur un pied d'égalité. Nous nous félicitons des efforts déployés par le FMI, l'OCDE, les Nations Unies et le groupe de la Banque mondiale pour apporter une assistance technique appropriée aux économies en développement désireuses de relever les défis de la mobilisation des ressources nationales auxquels elles sont confrontées, y compris dans le cadre du projet BEPS. Nous reconnaissons que le calendrier de mise en œuvre par les pays en développement intéressés non membres du G20 peut différer de celui d'autres pays et nous demandons à l'OCDE et à d'autres organisations internationales de prendre en compte la situation particulière de ces pays de manière adéquate dans ce cadre. Nous avons accompli des progrès en matière de transparence des systèmes fiscaux et nous réaffirmons nos engagements antérieurs en matière d'échange de renseignements sur demande ou d'échange automatique de renseignements d'ici 2017 ou fin 2018. Nous invitons d'autres juridictions à se joindre à nous. Nous soutenons les efforts déployés pour renforcer l'engagement des économies en développement dans le programme fiscal international.

16. Pour soutenir notre programme de croissance et de résilience, nous demeurons attachés à l'instauration d'une culture mondiale de l'intolérance à l'égard de la corruption en mettant en œuvre efficacement le Plan d'action du G20 contre la corruption pour le biennium 2015-2016. Nous entérinons les Principes de haut niveau du G20 sur l'intégrité et la transparence dans le secteur privé, qui aideront nos entreprises à se conformer aux normes mondiales en matière d'éthique et de lutte contre la corruption. Assurer l'intégrité et la transparence de nos secteurs publics est essentiel. À cet égard, nous approuvons les Principes du G20 sur l'accessibilité des données dans la lutte contre la corruption et les Principes du G20 sur la promotion de l'intégrité dans les marchés publics. Nous nous félicitons des travaux menés actuellement concernant les cadres de publication du patrimoine. Nous continuerons de travailler au renforcement de la coopération internationale, notamment, le cas échéant et dans le respect des systèmes juridiques nationaux, sur les procédures civiles et administratives, qui constituent un outil important de lutte efficace contre la corruption et de soutien à la récupération des avoirs et au refus de donner asile aux responsables corrompus et à ceux qui les corrompent. Nous nous félicitons de la publication de nos plans de mise en œuvre sur la transparence de la propriété effective et nous poursuivrons nos efforts dans ce domaine.

17. Nous sommes profondément déçus par la persistance du retard dans la mise en œuvre des réformes des quotes-parts et de la gouvernance du Fonds monétaire international (FMI) adoptées en 2010. Les réformes de 2010 restent notre priorité absolue en ce qui concerne le

FMI et nous demandons instamment aux États-Unis de ratifier ces réformes dès que possible. Ayant à l'esprit les objectifs des réformes de 2010, nous demandons au FMI de mener à bien ses travaux sur une solution provisoire qui, dans la mesure du possible, fera converger rapidement les quotes-parts de façon significative vers les niveaux arrêtés lors de la quatorzième révision générale des quotes-parts. La quatorzième révision doit servir de base aux travaux de la quinzième révision générale qui doit prévoir une nouvelle formule de calcul des quotes-parts. Nous réaffirmons notre volonté de faire en sorte que le FMI reste solide, fondé sur un système de quotes-parts et dispose des ressources adéquates. Nous réitérons l'accord auquel nous sommes parvenus : les directeurs et hauts fonctionnaires de toutes les institutions financières internationales doivent être nommés dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et fondé sur le mérite. Nous rappelons également combien il est important d'assurer la diversité du personnel de ces institutions. Nous réaffirmons que la composition du panier des droits de tirage spéciaux (DTS) doit continuer à refléter le rôle respectif des devises dans le système commercial et financier international et nous attendons avec intérêt l'achèvement de la révision de la méthode de valorisation du DTS.

18. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans la mise en œuvre des clauses d'actions collectives renforcées et *pari passu* dans les contrats d'obligations souveraines internationales, qui contribueront à ce que les processus de restructuration de la dette souveraine soient ordonnés et prévisibles. Nous demandons au FMI de continuer, en consultation avec d'autres parties, à promouvoir l'utilisation de ces clauses et à étudier des modalités de marché permettant d'accélérer leur prise en compte dans l'encours des obligations souveraines internationales. Nous attendons avec intérêt le prochain réexamen du Cadre de viabilité de la dette élaboré par le FMI et la Banque mondiale pour les pays à faible revenu. Nous prenons acte des initiatives existantes visant à améliorer les pratiques financières durables, comme souligné dans le Programme d'action d'Addis Abeba. Nous prenons également note de l'initiative du Forum de Paris qui contribue à renforcer la participation de tous en encourageant le dialogue entre les débiteurs et les créanciers souverains.

#### Soutenir la durabilité

19. L'année 2015 est cruciale pour le développement durable et nous demeurons déterminés à faire en sorte que nos actions contribuent à une croissance durable pour tous, notamment dans les pays à faible revenu en développement. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec les objectifs de développement durable (ODD) et le Programme d'action d'Addis Abeba, fournit un cadre de transformation universel et ambitieux aux efforts entrepris à l'échelle mondiale en faveur du développement. Nous sommes fermement résolus à mettre en œuvre ses initiatives pour garantir que personne ne soit laissé en marge de nos efforts visant à éradiquer la pauvreté et à construire un avenir durable et solidaire pour tous. Nous adoptons le Cadre du G20 et des pays en développement à faible revenu pour renforcer notre dialogue et notre engagement dans le domaine du développement. Nous élaborerons un plan d'action en 2016 pour mieux coordonner notre action avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

20. Notre action cette année vise à soutenir des domaines clés pour le développement durable tels que l'accès à l'énergie, la sécurité alimentaire et la nutrition, la mise en valeur des ressources humaines, la qualité des infrastructures, l'accès aux services financiers de base et la mobilisation des ressources nationales. Nous entérinons le Plan d'action du G20 sur la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires durables qui souligne notre volonté d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau mondial et de garantir que nos modes de production, de consommation et de vente de la nourriture soient durables au plan économique, social et environnemental. Nous demeurons déterminés à promouvoir des

investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, à améliorer la transparence des marchés, à augmenter les revenus et le nombre d'emplois de qualité et à favoriser une hausse durable de la productivité. Nous prêterons particulièrement attention aux besoins des petits exploitants agricoles, des exploitants familiaux, des jeunes et des femmes en milieu rural. Nous prenons également l'engagement de réduire les pertes et le gaspillage alimentaires au niveau mondial. Nous nous félicitons de l'exposition universelle de Milan qui avait pour thème : Nourrir la planète – Énergie pour la vie. Nous nous félicitons également que nos ministres de l'Agriculture aient décidé de créer un nouveau mécanisme destiné à nous permettre, ainsi qu'à d'autres pays, d'améliorer nos méthodes de mesure et de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires.

21. Le secteur privé a un rôle important à jouer en matière de développement et d'éradication de la pauvreté. Nous soulignons, par notre Appel du G20 pour des relations commerciales accessibles à tous, la nécessité pour tous les acteurs de travailler ensemble afin d'améliorer, pour les personnes et les communautés à faible revenu, les chances de participation aux marchés en tant qu'acheteurs, fournisseurs et consommateurs. Nos programmes nationaux du G20 sur les transferts de fonds des migrants, élaborés cette année, comprennent des mesures concrètes dans le cadre de notre engagement de ramener à cinq pour cent le coût moyen global de ces transferts, dans l'objectif de se conformer aux ODD et au Programme d'action d'Addis Abeba. Nous favorisons l'accès aux services financiers de base en contribuant à l'ouverture de l'accès aux instruments de paiement, à l'épargne, au crédit et à d'autres services. Nous nous félicitons des travaux menés sur l'accès aux services financiers de base dans le cadre du Partenariat mondial pour l'accès aux services financiers de base.

22. Nous restons mobilisés en ce qui concerne les Principes du G20 sur la coopération dans le domaine de l'énergie et nous saluons la toute première réunion de nos ministres de l'Énergie. Reconnaissant que plus d'1,1 milliard de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'électricité et que 2,9 milliards de personnes dépendent de l'utilisation traditionnelle de la biomasse pour la cuisson des aliments, nous entérinons le Plan d'action du G20 pour améliorer l'accès à l'énergie : la coopération volontaire en matière d'accès à l'énergie, dont la première étape vise à améliorer l'accès à l'électricité en Afrique sub-saharienne où le problème est le plus aigu. Ce Plan d'action vise à renforcer la coordination au sein du G20 et établit un cadre de coopération volontaire à long terme qui pourra ultérieurement s'appliquer à d'autres régions, l'accès à l'énergie étant un facteur essentiel du développement. Durant cette première phase, nous coopérerons et collaborerons avec les pays africains et les organisations régionales et internationales concernées pour élaborer des cadres réglementaires et d'action, favoriser le développement et le déploiement des technologies, l'investissement et les financements, le renforcement des capacités, l'intégration et la coopération régionales, en tenant compte des situations et des besoins nationaux.

23. Nous reconnaissons que les mesures dans le domaine de l'énergie, notamment en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique, de hausse de l'investissement dans les technologies énergétiques propres et de soutien aux activités de recherche et développement, seront importantes pour lutter contre les changements climatiques et leurs effets. Nous entérinons l'Ensemble d'options volontaires du G20 pour le déploiement d'énergies renouvelables. Nous soulignons aussi les progrès réalisés cette année par les pays participants pour faire progresser leur coopération en matière d'efficacité énergétique et nous convenons de continuer à soutenir, sur une base volontaire, les développements en 2015 des travaux actuels sur l'efficacité et la performance en matière d'émissions des véhicules, notamment des véhicules lourds, des objets connectés, des bâtiments, des processus industriels et de la production d'électricité, ainsi que sur le financement de l'efficacité énergétique. Nous continuerons de promouvoir des marchés de l'énergie, y compris du gaz, transparents, concurrentiels et qui

fonctionnent bien. Nous soulignons l'importance de la diversification des sources d'énergie et d'investissements constants pour améliorer la sécurité énergétique. Nous réaffirmons notre volonté de rationaliser et d'éliminer progressivement les subventions inefficaces aux énergies fossiles qui encouragent la surconsommation à moyen terme tout en reconnaissant la nécessité de soutenir les populations démunies. Nous nous efforcerons de progresser dans ce domaine. Nous demandons à nos ministres de l'Énergie de nous rendre à nouveau compte de leur coopération dans le domaine de l'énergie en 2016 concernant la mise en œuvre des Principes du G20 sur la coopération dans le domaine de l'énergie.

24. Le changement climatique est l'un des plus grands enjeux de notre temps. Nous reconnaissons que l'année 2015 est une année décisive qui exige des mesures fortes, efficaces et collectives de lutte contre les changements climatiques et contre leurs effets. Nous réaffirmons l'objectif de moins de 2 °C tel qu'énoncé dans l'Appel de Lima pour l'action climatique. Nous réaffirmons notre volonté d'adopter un protocole, un autre instrument juridique ou un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique qui soit applicable à toutes les parties, dans le cadre de la CCNUCC. Nos actions soutiendront la croissance et le développement durable. Nous affirmons que l'accord de Paris doit être juste, équilibré, ambitieux, durable et dynamique. Nous réaffirmons notre engagement de parvenir à Paris à un accord ambitieux qui reflète le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, compte tenu des différentes situations nationales. Nous réaffirmons que la CCNUCC est le principal organe intergouvernemental de négociation en matière de changements climatiques. Nous nous félicitons du fait que plus de 160 parties, y compris tous les pays du G20, aient communiqué à la CCNUCC leurs contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) et nous encourageons les autres parties à le faire avant la Conférence de Paris. Nous sommes prêts à mettre en œuvre nos CPDN. Nous donnerons instruction à nos négociateurs de s'investir de manière constructive et flexible dans les prochains jours dans les discussions sur les questions clés, parmi lesquelles l'atténuation, l'adaptation, le financement, le développement et le transfert de technologies, et la transparence, afin d'arriver à Paris avec des perspectives pour aller de l'avant. Nous nous engageons à travailler ensemble au succès de la COP21.

25. L'ampleur de la crise des réfugiés actuelle est une préoccupation mondiale ayant d'importantes répercussions économiques, sociales, politiques et humanitaires. Une réponse coordonnée globale est nécessaire pour faire face à cette crise et à ses conséquences à long terme. Nous nous engageons à continuer de consolider encore notre soutien à tous les efforts pour fournir protection et assistance aux réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans différentes régions du monde, et pour trouver des solutions durables à cet afflux sans précédent. Nous appelons tous les États à contribuer à la réponse apportée à cette crise et à partager les charges correspondantes, notamment par la réinstallation des réfugiés, par d'autres formes d'accueil humanitaire, par l'aide humanitaire et par des efforts pour que les réfugiés aient accès aux services, à l'éducation et à des possibilités de gagner leur vie. Nous soulignons la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de ces déplacements. À cet égard, nous rappelons l'importance des solutions politiques aux conflits et du renforcement de la coopération au développement. Nous reconnaissons également qu'il est important de créer les conditions permettant aux réfugiés et aux personnes déplacées de rentrer volontairement et en toute sécurité dans leurs foyers. Nous travaillerons avec d'autres États pour renforcer notre préparation à long terme et notre capacité à gérer les migrations et les flux de réfugiés. Nous invitons tous les États, en fonction de leurs capacités propres, à intensifier leur aide aux organisations internationales compétentes pour renforcer leurs capacités à aider les pays concernés à faire face à cette crise. Nous encourageons le secteur privé et les personnes

privées à également s'associer à ces efforts internationaux pour répondre à la crise des réfugiés.

26. Nous vivons à l'ère de l'économie de l'internet qui offre des opportunités mais qui fait aussi peser des risques sur la croissance mondiale. Nous reconnaissons que les menaces qui pèsent sur la sécurité et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) risquent de compromettre notre capacité collective à utiliser l'internet pour consolider la croissance économique et le développement partout dans le monde. Nous nous engageons à lutter contre la fracture numérique. Dans l'environnement des TIC comme partout ailleurs, les États ont la responsabilité particulière de promouvoir la sécurité, la stabilité et les relations économiques entre les pays. À l'appui de cet objectif, nous réaffirmons qu'aucun pays ne doit commettre ni soutenir un vol de propriété intellectuelle grâce aux TIC, notamment concernant les secrets commerciaux ou d'autres informations commerciales confidentielles, dans l'intention de procurer des avantages concurrentiels à des entreprises ou des secteurs commerciaux. Tout en assurant la sécurité de l'utilisation des TIC, l'ensemble des États doivent respecter et protéger les principes de liberté face à l'ingérence arbitraire et illicite dans la vie privée, notamment dans le cadre des communications numériques. Nous notons également le rôle clé que jouent les Nations Unies pour établir des normes et, à cet égard, nous accueillons favorablement le rapport de 2015 du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Nous affirmons que le droit international, notamment la Charte des Nations Unies, s'applique à la conduite des États dans leur utilisation des TIC et nous nous engageons sur le fait que tous les États doivent se conformer à des normes de comportement responsable dans l'utilisation des TIC, conformément à la résolution A/C.1/70/L.45. Nous avons pris l'engagement de contribuer à un environnement dans lequel tous les acteurs puissent bénéficier d'une utilisation sécurisée des TIC.

### Conclusion

27. Nous restons déterminés à poursuivre notre action collective visant à stimuler la croissance réelle et potentielle de nos économies, à soutenir la création d'emplois, à accroître la résilience, à promouvoir le développement et à renforcer le caractère solidaire de nos politiques. Nous remercions la Turquie pour sa présidence du G20 et pour l'organisation cette année du Sommet d'Antalya qui a été couronné de succès. Nous nous réjouissons par avance de notre prochaine réunion qui se tiendra à Hangzhou en septembre 2016 sous la présidence de la Chine. Nous nous réjouissons également par avance de notre réunion en Allemagne en 2017.

## **Annexe**

### **Documents agréés**

- Plan d'action d'Antalya, novembre 2015
- Rapport d'évaluation du suivi des engagements
- Stratégies d'investissement du G20 et Rapport du G20 et de l'OCDE sur les stratégies d'investissement du G20
- Plan d'action des banques multilatérales de développement pour optimiser les bilans
- Principes de gouvernement d'entreprise du G20 et de l'OCDE
- Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des PME
- Plan d'action conjoint du G20 sur le financement des PME
- Norme internationale commune sur la capacité totale d'absorption des pertes des banques d'importance systémique mondiale, CSF
- Exigences accrues en matière de capacité d'absorption des pertes des assureurs d'importance systémique mondiale, AICA
- Cadre du G20 et des pays en développement à faible revenu
- Plan d'action du G20 sur la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires durables
- Déclaration de haut niveau sur les transferts de fonds des migrants
- Appel des chefs d'État et de gouvernement du G20 pour des relations commerciales accessibles à tous
- Plan d'action du G20 pour améliorer l'accès à l'énergie : la coopération volontaire en matière d'accès à l'énergie
- Ensemble d'options volontaires du G20 pour le déploiement d'énergies renouvelables
- Stratégie du G20 pour le développement des compétences
- Priorités du G20 en matière d'inégalités et de parts des revenus du travail
- Principes du G20 pour améliorer les perspectives d'emploi des jeunes
- Cadre du G20 pour la création d'emplois de qualité
- Principes de haut niveau du G20 sur l'intégrité et la transparence dans le secteur privé
- Principes du G20 sur la promotion de l'intégrité dans les marchés publics
- Principes du G20 sur l'accessibilité des données dans la lutte contre la corruption

### **Déclarations ministérielles**

- Communiqué de la réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 à Istanbul les 9 et 10 février 2015
- Communiqué de la réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 à Washington les 16 et 17 avril 2015
- Communiqué de la réunion des ministres de l'Agriculture du G20 à Istanbul les 7 et 8 mai 2015

- Déclaration de la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 à Ankara les 3 et 4 septembre 2015
- Déclaration de la Présidence, réunion conjointe des ministres des Finances et du Travail du G20 à Ankara le 4 septembre 2015
- Communiqué de la réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 à Ankara les 4 et 5 septembre 2015
- Déclaration de la réunion des ministres du Tourisme du G20 à Antalya le 30 septembre 2015
- Communiqué de la réunion des ministres de l'Énergie du G20 à Istanbul le 2 octobre 2015
- Conclusions de la Présidence, réunion des ministres du Commerce du G20 à Istanbul le 6 octobre 2015

### **Documents des groupes de travail**

#### **Groupe de travail sur le Cadre pour une croissance forte**

- Mesurer la mise en œuvre des stratégies de croissances des membres du G20 (Note du FMI et de l'OCDE)

#### **Groupe de travail contre la corruption (ACWG)**

- Rapport 2015 de suivi des engagements
- Plan de mise en œuvre sur la propriété effective

#### **Groupe de travail sur le développement (DWG)**

- Croissance et développement pour tous : feuille de route pour le développement, Antalya 2015
- Rapport d'étape annuel 2015 du Groupe de travail sur le développement
- Plan de mise en œuvre du Cadre du G20 pour la sécurité alimentaire et la nutrition
- Programmes nationaux du G20 sur les transferts de fonds des migrants
- Cadre du G20 pour des relations commerciales accessibles à tous
- Annexes du Cadre du G20 pour des relations commerciales accessibles à tous
- Note de synthèse sur la Plateforme mondiale du G20 pour des relations commerciales accessibles à tous
- Appel à l'action en faveur du renforcement des capacités fiscales des pays en développement
- Cadre pluriannuel pour favoriser la cohérence et la coordination en matière de mise en valeur des ressources humaines (HRD) entre le Groupe de travail sur le développement (DWG) et le Groupe de travail sur l'emploi (EWG) du G20

#### **Groupe de travail sur l'emploi (EWG)**

- Principes du G20 pour un service public de l'emploi performant
- Principes du G20 relatifs à l'économie des seniors et au vieillissement actif
- Mandat du Groupe de travail du G20 sur l'emploi
- Mandat du Réseau du G20 pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail

- Mandat du Sous-groupe inégalités et parts des revenus du travail du Groupe de travail du G20 sur l'emploi
- Modèle d'auto-évaluation par pays de la mise en œuvre des plans pour l'emploi du G20

### **Partenariat mondial pour l'accès aux services financiers de base (GPFI)**

- Stratégie du GPFI pour mobiliser le secteur privé
- Rapport d'étape 2015 du GPFI
- Solutions financières numériques pour accroître la participation des femmes à la vie économique
- Rapport de synthèse sur les innovations dans le domaine du financement de l'agriculture
- Cadre de compétences fondamentales des jeunes en matière de connaissances financières de l'OCDE/INFE
- Manuel de l'OCDE/INFE sur la mise en œuvre des stratégies nationales en faveur de l'éducation financière
- Éducation financière des migrants et de leurs familles : analyse des politiques et outils pratiques de l'OCDE/INFE
- Rapport d'étape de l'OCDE/INFE sur l'éducation financière des MPME et des entrepreneurs potentiels
- Document de consultation pour la deuxième édition du Livre blanc du GPFI sur les organismes de normalisation et l'accès aux services financiers de base
- Enquête du G20 sur les activités de diminution des risques sur le marché des transferts de fonds des migrants
- L'utilisation des transferts de fonds des migrants et l'accès aux services financiers de base
- Rapport de synthèse sur les mécanismes innovants de paiement numérique soutenant l'accès aux services financiers de base
- Rapport sur l'Atelier consacré au Pacte sur le financement des PME

### **Groupe d'étude sur le financement pour le climat (CFSG)**

- Ensemble d'outils pour renforcer l'accès au financement de l'adaptation des pays en développement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, notamment les pays en développement à faible revenu, les petits États insulaires en développement et les États africains, OCDE en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial
- Inventaire des fonds climatiques, OCDE
- Rapport annuel 2015 du Groupe d'étude du G20 sur le financement pour le climat

### **Documents d'appui**

*Note de surveillance du FMI, novembre 2015*

*Mises à jour du FMI sur la durabilité, octobre 2015*

*Rapport du Secrétaire général de l'OCDE aux chefs d'État et de gouvernement du G20*

*Approches efficaces pour soutenir la mise en œuvre des Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des investissements à long terme par des investisseurs institutionnels, rapport de l'OCDE, novembre 2015*

*Rapport sur la mise en œuvre et les effets des réformes, rapport du CSF aux chefs d'État et de gouvernement du G20, novembre 2015*

*Document portant sur les approches communes des BMD pour soutenir le développement d'infrastructures*

*Document de travail du Groupe de la Banque mondiale portant sur la hiérarchisation des projets d'infrastructures : un cadre d'aide à la décision*

*Présentation des BMD concernant l'évaluation des capacités et de l'aptitude à mettre en place des partenariats public-privé dans le secteur des infrastructures*

*Rapport établissant une liste de quelques indicateurs d'un environnement propice à l'investissement dans les infrastructures*

*Rapport sur les caractéristiques du rendement et des risques de l'investissement dans les infrastructures des pays à faible revenu*

*Rapport sur les moyens d'utiliser efficacement les incitations fiscales à l'investissement dans les pays à faible revenu*

*Note de synthèse sur le rapport relatif aux questions soulevées par le transfert indirect d'actifs, afin d'identifier les options possibles pour faire face aux abus, en particulier dans les pays en développement*

*Lettre de la Présidence du CSF aux chefs d'État et de gouvernement du G20 : Réformes financières – réaliser et soutenir la résilience financière pour tous*

*Rapport du CSF au G20 sur les mesures prises pour évaluer et traiter le déclin des services de correspondance bancaire*

*Rapport du CSF au G20 sur les progrès accomplis en matière de résolution : éliminer les derniers obstacles à la résolubilité*

*Rapport du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire aux chefs d'État et de gouvernement du G20 : finaliser les réformes de sortie de crise*

*Rapport du CSF sur les progrès accomplis afin de transformer le système bancaire parallèle en financements de marché résilients*

*Rapport du Secrétaire général de l'OCDE aux ministres des Finances du G20 et ses annexes (Rapports sur de possibles mesures d'incitation plus efficaces pour les pays qui ne respectent pas les normes du Forum mondial sur l'échange d'informations sur demande ; Les PME et la fiscalité)*

*Note de cadrage relative à un guide pratique visant à aider les pays en développement à surmonter les difficultés rencontrées pour accéder à des données comparables, et à utiliser des méthodes d'application des principes internationalement reconnus en l'absence de données comparables*

*Rapport du GAFI aux chefs d'État et de gouvernement du G20 sur le financement du terrorisme*

*Boîte à outils de sensibilisation des PME à la lutte contre la corruption*

*Rapport d'étape sur l'auto-évaluation du G20 en matière de lutte contre la corruption d'agents publics étrangers*

*Profils par pays : récupération des avoirs*

*Guide du propriétaire d'entreprise*

*Profils par pays : publication du patrimoine*

*Approches ciblées pour lutter contre la corruption dans le secteur des industries extractives*

*Rapport sur le plan d'action du G20 pour améliorer l'efficacité énergétique : la coopération volontaire en matière d'efficacité énergétique - Résultats des travaux 2015*

*Principes volontaires d'investissement dans le domaine de l'efficacité énergétique pour les pays du G20 participant*

*Rapport sur le déploiement des énergies renouvelables dans les pays du G20*

*Bilan des récentes avancées de la réforme des subventions inefficaces aux énergies fossiles encourageant la surconsommation*

*Résumé de rapports d'étapes sur l'engagement en matière de rationalisation et d'élimination des subventions inefficaces aux énergies fossiles*

*Rapport commun AIE-FIE-OPEP concernant l'impact commercial des principes de l'OICV applicables aux agences d'évaluation des prix du pétrole*

*Second rapport sur la mise en œuvre des principes applicables aux agences d'évaluation des prix du pétrole*

*Perspectives du commerce mondial*

*Rapports sur les mesures du G20 pour le commerce et l'investissement (mi-octobre 2014 à mi-mai 2015)*

*Résumé du séminaire de synthèse sur les petites et moyennes entreprises et les pays en développement à faible revenu sur le marché international*

*Faire progresser le système commercial multilatéral, document de réflexion pour le G20*

*Les accords commerciaux régionaux et le système commercial multilatéral, document de réflexion pour le G20*

*Rapport sur les chaînes de valeur mondiales bénéficiant au plus grand nombre - options stratégiques pour le commerce et autres domaines complémentaires pour l'intégration des CVM par les petites et moyennes entreprises et les pays en développement à faible revenu*

*Les marchés du travail du G20 en 2015 : renforcer le lien entre la croissance et l'emploi*

*Inégalités de revenus et part des revenus du travail dans les pays du G20 : tendances, impacts et causes*

*La contribution de la mobilité de la main-d'œuvre à la croissance économique*

*La part du travail au sein des économies du G20*

*Renforcement de la cohérence entre les stratégies de croissance et les plans pour l'emploi du G20*

*Améliorer les perspectives d'emploi des jeunes : suivi des politiques et des avancées au sein des économies du G20*

*Plans nationaux du G20 pour l'emploi : proposition de modèle d'auto-évaluation*

*Suivi des avancées relatives à la réduction de l'écart entre hommes et femmes dans la participation au marché du travail*

*Actions possibles du G20 afin de promouvoir la sécurité et la santé pour tous sur le lieu de travail*

*Renforcement des services publics de l'emploi*

*Les conséquences des technologies sur l'emploi et les implications pour les services publics de l'emploi*

*Stratégie du G20 pour le développement et l'utilisation des compétences au XXI<sup>e</sup> siècle*

*Inégalités dans les pays du G20 : causes, effets et remèdes*

*Fixer des objectifs pour améliorer les perspectives d'emploi des jeunes*

*Note de synthèse sur l'auto-évaluation de la mise en œuvre des Plans nationaux pour l'emploi des pays du G20*

### **Questions requérant une action complémentaire**

Nous attendons avec intérêt la poursuite des travaux sur l'investissement, notamment le suivi de nos stratégies d'investissement dans notre cadre général par l'OCDE et d'autres organisations internationales concernées.

Nous demandons au centre mondial pour les infrastructures de présenter son rapport sur le partage des connaissances à la réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 d'ici avril 2016.

Nous attendons avec intérêt la poursuite des travaux sur l'optimisation des bilans des BMD.

Reconnaissant le rôle potentiel de la structure de responsabilité des grandes entreprises dans la stabilité financière, nous appelons le CSF à continuer à étudier d'éventuels risques systémiques et à envisager différentes mesures à prendre à cet égard.

Nous demandons au CSF de continuer à consulter différents acteurs du secteur public et privé concernant les modalités de prise en compte par le secteur financier des risques liés aux changements climatiques.

Nous appelons le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), sur la base des conclusions qu'il a présentées dans son dernier rapport au G20, à rendre compte à nos ministres des Finances et aux gouverneurs de nos banques centrales, d'ici leur première réunion en 2016, des mesures que prennent les pays pour remédier aux défaillances identifiées afin de tarir les flux financiers liés au terrorisme.

Une architecture financière stable et résiliente est un élément crucial pour parvenir à une croissance forte, durable et équilibrée ainsi qu'à la stabilité financière. Nous demandons à nos ministres des Finances et aux gouverneurs de nos banques centrales de travailler sur cette question et de nous rendre compte lors de notre prochaine réunion.

Nous reconnaissons qu'une attention doit être portée aux risques sanitaires mondiaux, tels que la résistance aux antimicrobiens, les menaces constituées par les maladies infectieuses et les systèmes de santé défaillants. Ces menaces peuvent avoir un impact significatif sur la croissance et la stabilité. Dans le prolongement de la Déclaration de Brisbane, nous soulignons l'importance d'une réponse internationale coordonnée, nous réaffirmons notre volonté de nous attaquer à ces problèmes pour lutter contre leurs effets néfastes sur l'économie mondiale et nous discuterons du mandat à donner au G20 pour traiter cette question l'an prochain.

## **Remerciements**

Nous remercions les organisations internationales, notamment l'ONU, le FMI, le Groupe de la Banque mondiale, l'OCDE, l'OMC, l'OIT, le CSF, le GAFI et la BRI pour leur contribution précieuse aux travaux du G20. Nous remercions également les groupes issus du G20, à savoir le groupe des hommes d'affaires (Business 20), celui de la société civile (Civil Society 20), celui consacré au travail (Labour 20), à la réflexion (Think 20) et à la jeunesse (Youth 20), pour leurs contributions importantes cette année. Nous nous félicitons de la mise en place du groupe des femmes (Women 20) et nous nous réjouissons à la perspective de ses contributions futures.